



## Préavis de grève Maîtrise

**Suite à la réponse de la hiérarchie concernant le 2<sup>ème</sup> relevé de conclusion du 17 décembre 2012 (voir affichage).**

La direction fait fit de ses collaborateurs et annonce des chiffres quant à la référence (2004) pour lesquels nous ne sommes pas d'accord car cette période inclue les autobus de la ligne 68 (une dizaine d'autobus environ qui, en terme d'exploitation fausse ainsi les données affichées dans le 2<sup>ème</sup> relevé de conclusion).

Nous avons demandé la mise en conformité du nombre de régulateurs par rapport au nombre de postes de régulateurs.

Par ailleurs, la même direction n'envisage pas de créer un poste de régulateur supplémentaire à la Permanence Locale sachant qu'aucun, ou peu de poste de Permanence locale dans les autres dépôts ne supporte la charge de lignes à gérer.

Nous avons sollicité notre hiérarchie pour que le poste de régulateur supplémentaire soit figé à la PL saint Pierre et qu'une meilleure répartition des lignes soit effectuée et que le poste de régulateur de la CPL Ballard reste sur le site Castellane mais ceci n'a pas retenu l'attention de la direction.

La direction a rappelé qu'elle a établie une analyse des besoins concertée par un groupe de travail composé d'agents de Maîtrises PL, CPL, VL, et qu'elle entre en conformité avec les préconisations retenues à l'époque.

Cette décision aura été prise sans le consentement de tous les agents de maîtrises concernés ?

En aucun cas la responsabilité de cette décision impactera ces agents de maîtrises qui n'ont donné qu'un avis qui n'a eu aucune conséquence sur la question de l'arrivée de la ligne 15 au dépôt saint Pierre car pour la direction le package était déjà ficelé.

Nous demandons aux agents de maîtrise de prendre position quand aux problèmes relevés et de rejoindre le mouvement de grève.